

FESTIVAL QUAI DES BULLES

12, 13 et 14 OCTOBRE 2018

GUIDE DE L'EXPOSANT

A) DESCRIPTION DES LIEUX

Quai des Bulles reçoit chaque année plus de 40000 visiteurs.

Pour permettre à tous les professionnels de travailler dans les meilleures conditions, Quai des Bulles met à votre disposition un lieu adapté sous forme de deux espaces modulables offrant une capacité d'accueil optimale : le centre d'exposition Le Quai St Malo avec son extension sous forme de chapiteau, composé ainsi :

- Un Hall d'exposition de 2400m², **Le centre d'exposition Le Quai St Malo** permet d'accueillir des stands allant de 6m² à plus de 100m².

De construction récente et rénové en 2012, l'architecture intérieure figure une coque de bateau retournée. Les matériaux dominants bois et verre font de cet espace un dispositif convivial et lumineux. Les hauteurs sont modifiées par des arches, d'où une hauteur maximum à respecter de : 6 m

(Cf. plan de coupe - PDF à télécharger dans la rubrique « espace pro »)

- **Le chapiteau**, qui possède une superficie de 1900 m² et offre les mêmes possibilités que le Quai St Malo.

Cette extension est une structure en bardage rigide, catégorie H3, 3m à la sablière, d'où une hauteur maximum à respecter de : 4,50 m pour les stands centraux et 3m pour les stands latéraux.

Les 2 espaces sont reliés faisant au total une superficie d'accueil de 4300m².

B) LES STANDS

Nous vous proposons plusieurs options : soit des modules aménagés, soit la possibilité de venir avec vos propres structures.

1 - MODULES AMENAGES :

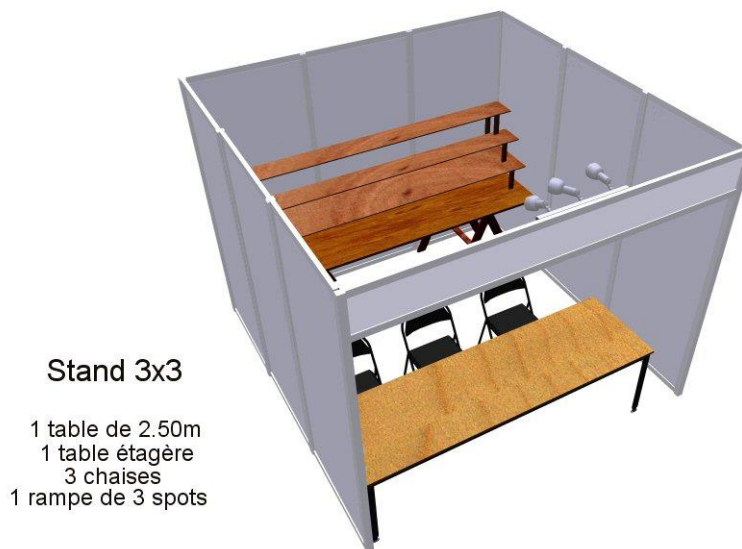
Module aménagé comprenant cloisons en mélaminé (hauteur : 2.40 m), enseigne, tables équipées de coton gratté ignifugé, branchement électrique, 2 chaises et 3 rails de spots par module.

Disponibles par modules de **2 m de profondeur**, 6m² (3x2), 8m² (4x2), 10m² (5x2)

Ou par module de **3 m de profondeur**, 9m² (3x3), 12m² (4x3), 15m² (5x3)

NB : Supplément angle dans la limite des places disponibles.

Seuls les stands de 3m de profondeur peuvent être équipés d'une étagère (fournie par nos soins dans la limite des stocks disponibles).



NB : Les stands sont constitués de panneaux mélaminés. En aucun cas les punaises, agrafes, double-face ne doivent être utilisés. Sont tolérés cimaises et scotch. Toutes détériorations par leurs installations ou leurs marchandises, soit au matériel de stand, soit au bâtiment, seront évaluées et mises à la charge de l'exposant.

2 – STANDS NUS:

Vous pouvez choisir de venir avec votre propre structure. Pour cela, il faut tout d'abord s'enquérir des disponibilités suivant le nombre de m² que vous souhaitez prendre (superficie minimum de 24m²).

Les plans de votre stand ainsi que la description des matériaux utilisés devront nous être adressés impérativement **avant le 1^{er} juillet 2018**.

Si vous travaillez avec un standiste, vous pourrez transmettre à celui-ci nos coordonnées et nous donner les siennes afin que les échanges soient facilités.

Pour des raisons d'organisation, il faudra également nous transmettre le jour et l'heure de l'arrivée des équipes de montage ainsi que le/les numéros d'immatriculation du ou des camion(s) de livraison.

Retrouvez les consignes de sécurité liées aux stands nus à la fin de ce guide.

C - MODALITES D'INSCRIPTIONS

Vous pouvez dès à présent télécharger le document présentant les modalités d'inscription intitulé « Nouvel exposant à Quai des Bulles » ainsi que le règlement intérieur sur notre site web, rubrique « Espace Pro » (<http://espace-pro.quaidesbulles.com/exposants/>)

Vous y trouverez également des informations pratiques comme la configuration de l'espace exposant - implantation 2017 disponible en PDF

Pour obtenir la liste des libraires présents sur le festival, n'hésitez pas à nous contacter – deborah@quaidesbulles.com

Le plan d'implantation est établi par les responsables en charge des exposants selon les possibilités de placements. Bien que l'exposant n'ait pas le choix de son emplacement, l'association Quai des Bulles s'efforcera de respecter les souhaits de celui-ci, à condition toutefois que les demandes d'admission lui soient remises en temps utile.

Le festival c'est aussi, des animations, des expositions, du cinéma...Le Palais du Grand Large se trouve juste en face, il n'y a qu'à traverser la rue !

C'est également au Palais du Grand Large que vous trouverez la salle de restauration (salle Lamennais – 3^e étage) du vendredi midi au dimanche soir.

Pour toute demande de réservation de tickets, dans la limite des places disponibles, vous pouvez vous adresser à :

Audrey Le Saux
tel : 02 85 85 65 35
audrey@quaidbulles.com

Retrouvez tous les détails de la programmation sur www.quaidbulles.com

Bracelets :

Staff :

Comme l'an dernier, pour des raisons de sécurité, des bracelets viendront remplacer les badges exposants que nous éditions auparavant.

Il faudra bien nous indiquer les noms de vos équipes libraires / staff éditeurs afin qu'un nombre de bracelets correspondant vous soient remis. Nous comptons sur votre professionnalisme pour réserver ces bracelets à votre personnel.

Les renseignements concernant les exposants seront à envoyer à l'adresse suivante : deborah@quaidbulles.com

Tous les bracelets exposants sont à retirer à "l'accueil exposants" situé à l'entrée du centre d'exposition Le Quai St Malo.

Auteurs :

Merci de nous transmettre la liste des auteurs qui dédicaceront sur votre stand afin que nous puissions non seulement les annoncer mais aussi préparer leur accueil (badges, etc.).

Les renseignements concernant les auteurs seront à envoyer à l'adresse suivante : audrey@quaidbulles.com

« L'accueil auteurs » se situe dans le Palais du Grand Large, côté Sillon (face à la mer)

Pour tout changement, merci de nous prévenir à l'avance et de renvoyer une liste actualisée.

D - RUBRIQUE PRATIQUE

1) Dates et horaires du festival

Horaires d'ouverture publique :

Vendredi 12 octobre : 9h30 – 19h00

Samedi 13 octobre : 9h30 – 19h00

Dimanche 14 octobre : 9h30 – 19h00

Rendez-vous officiels

Visite inaugurale vendredi 12 octobre à 17h30 (sous réserve de confirmation d'horaire)

Remise des Prix : samedi 13 octobre 19h30 à L'Univers – Place Chateaubriand - Intra-muros

Le petit plus!

Un verre de l'amitié est offert à tous les exposants le jeudi 11 octobre à partir de 19h30

2) Montage / Démontage

Les exposants ayant pris des stands aménagés pourront s'installer dès le **jeudi 11 octobre à partir de 8h30 et jusqu'à 21h**. Le démontage se fera le **dimanche 14 octobre de 20h à minuit**.

Les exposants venant avec leurs propres structures pourront s'installer à partir du **lundi 8 octobre 14h**. Le démontage pourra commencer dès le **dimanche 14 octobre à partir de 20h et jusqu'à minuit**. Pour ce qui est des structures, celles-ci devront être démontées et les marchandises enlevées entièrement pour le **lundi 15 octobre, 12h**.

3) Livraisons

Nous attirons votre attention sur la procédure de livraison mise en place avec les transporteurs ELS

A – Constructeur de stand : Livraison à partir du lundi 8 octobre 2018 à 12H00

B – Transporteur d'albums : Livraison à partir du mercredi 10 octobre 2018

C – Exposants transportant leurs produits par leurs propres moyens (VL) :
Livraison jeudi 11 octobre de 9H00 à 20H00

LIVRAISONS PAR CAMION TYPE POIDS LOURDS

Les livraisons sont interdites sur le site du Festival **du lundi 8 octobre 2018 au mercredi 10 octobre 2018, à l'exception des Transports ELS recommandés par l'organisation.**

1 - LIVRAISONS AVEC LES « TRANSPORTS ELS »

Le Festival a confié à la Société ELS la gestion des livraisons à destination des exposants, afin de respecter au mieux les consignes de circulation et de sécurité.

De même, la Société ELS sera seule habilitée à effectuer le chargement du retour des produits le dimanche 14 octobre 2018 à la fermeture du Festival, à partir de 19H30.

ELS proposera par ailleurs une prestation de déchargement/manutention, chariots élévateurs et transpalettes. Vous pouvez consulter ELS Pour toute demande de devis prise en charge totale de vos différentes marchandises.

(Plus d'informations et contacts dans le fichier « Transporteur QDB 2018 », sur l'espace pro <http://espace-pro.quaidesbulles.com/exposants/>)

2 - LIVRAISONS PAR VOTRE PROPRE TRANSPORTEUR

Ces livraisons sont autorisées le **JEUDI 11 OCTOBRE 2018 DE 9H00 A 18H00**.

Pour toutes les livraisons assurées par votre propre transporteur, vous devez gérer vous-même la location de transpalette et chariot élévateur, leur utilisation, le déchargement et l'acheminement sur votre stand.

Vous devrez prendre contact avec l'organisation du Festival afin d'indiquer la date et l'heure prévue pour ces différentes étapes (livraisons albums, enlèvement conditionnements,

chargements pour retour des produits et marchandises).

Les expéditions sont effectuées aux risques et périls de l'exposant, directement sur son stand. Il lui appartient d'être présent ou représenté à l'arrivée des colis. Ceux-ci doivent bien être étiquetés sur chaque côté à l'adresse suivante :

Festival Quai des Bulles
Centre d'exposition Le Quai St Malo
Quai Duguay-Trouin
35400 St Malo

Merci de veiller à indiquer le **nom et le numéro de votre stand** pour qu'il n'y ait aucune confusion.

Attention les transpalettes électriques sont absolument interdits sous le chapiteau !

Merci d'indiquer à vos distributeurs de préparer les palettes de manière à ce qu'elles ne dépassent pas 400kg.

A noter : pour plus de facilités, il est recommandé d'indiquer au transporteur d'avoir un camion équipé d'un hayon.

Nous attirons votre attention sur le fait que **l'enlèvement des cartons et des palettes vides sera à effectuer par vos soins.** Des bennes sont mises à votre disposition à l'extérieur du Quai Saint-Malo

Pour les retours, veuillez noter que **tous** les colis et palettes doivent **impérativement** être enlevés **avant le lundi 15 octobre 12h au plus tard.** Passé ce délai, l'espace sera fermé et des frais de stockage et de manutention pourront vous être facturés.

4) Accès/ Parking

Compte-tenu du succès grandissant du festival et de la configuration actuelle de l'espace exposants, nous ne pouvons plus assurer la logistique inhérente au parking exposants qui existait lors des éditions précédentes.

Nous attirons donc votre attention sur le fait **qu'il n'existe plus de parking exposants.**

Nous comptons d'ores et déjà sur votre compréhension et mettons à votre disposition sur notre site Internet un plan de St-Malo où sont indiquées les différentes possibilités de stationnement.

5) Branchement électrique :

Notre prestataire installe les compteurs et s'occupe des branchements adéquats. Vous trouverez sur le dossier d'inscription une case spécifique au branchement électrique qui vous permet de commander des alimentations d'1.5 KW. S'il vous faut toutefois plus de puissance ou des branchements spécifiques triphasés, ou autres, merci de nous contacter.

6) TPE / WIFI:

Afin de vous procurer un TPE sur votre stand, le système le plus simple et le moins onéreux est le TPE GPRS que vous pouvez louer directement auprès de votre banque. Vous

pouvez aussi contacter des sociétés spécialisées qui proposent des locations d'appareils de ce type. Veuillez noter que nous ne nous occupons pas de la location des TPE sur les stands.

Par ailleurs, une connexion WIFI est accessible dans le centre d'exposition, cet accès couvre aussi le chapiteau. Il vous suffira de nous demander les codes en arrivant sur place, nous vous remettrons le document qui vous permettra de vous connecter.

7) Mobilier :

Pour toute location de mobilier plus spécifique non fourni par nos soins (fauteuils, tables basses, étagères ...), nous pouvons vous mettre en contact avec notre prestataire, la société Expo Ouest : Sophie Souprayen – 02 96 89 12 12.

8) Surveillance / Sécurité

Nous faisons appel à une société de sécurité qui exerce une surveillance des espaces de ventes jour et nuit.

En effet, pendant la journée, des agents de sécurité qualifiés (SSIAP1, SSIAP2, ADS) sont présents pour assurer la surveillance des lieux et des personnes. La nuit deux maîtres-chiens s'occupent de la surveillance des stands et de la marchandise à l'intérieur même de l'espace.

Compte-tenu du contexte actuel, nous avons augmenté le nombre d'agents de sécurité et sommes tenus d'organiser la fouille des sacs des visiteurs à l'entrée des espaces du festival. Les surcoûts importants que cela représente nous ont obligés en 2016 à augmenter les tarifs des stands. Il en va de la sécurité de tous, et pour cette raison nous vous remercions de votre compréhension.

Pour tous renseignements complémentaires, nous restons évidemment à votre disposition.

CONTACTS :

Responsables chargés des exposants :

Inscriptions – Coordination générale – Facturation :

Déborah PONTAIS : 02 99 40 25 30 – deborah@quaideshbulles.com
(bureau Quai des Bulles)

Accueil des exposants – Gestion de l'espace durant le festival :

Xavier ROSSI : 06 63 38 46 09
Daniel FUCHS : 06 11 32 92 78 – daniel@quaideshbulles.com

Chargé de Sécurité :

Philippe BOUIN : 02 23 43 46 28 - optiprev@wanadoo.fr

Régisseur Général :

Jean-Yves PHILIPPE : 06 08 57 98 53 – jean-yves.philippe@wanadoo.fr

Contact transports ELS :

Jean-Christophe DESVIGNES : 01 30 37 93 90 - bd@els.biz

ANNEXE

STANDS NUS - CONSIGNES DE SECURITE:

Extraits du guide de sécurité de Quai des Bulles, disponible sur demande.

La commission de sécurité est très sévère en ce qui concerne la réalisation des stands (stabilité, matériaux de construction et de décoration, installation électrique, etc.). Les décisions prises par elle, lors de sa visite qui a lieu généralement la veille de l'ouverture de la manifestation, sont immédiatement exécutoires.

Les aménagements doivent être achevés au moment de la visite de réception par le Chargé de Sécurité, avant l'ouverture au public. Toutes dispositions doivent être prises pour que celui-ci puisse les examiner en détail.

L'exposant ou son mandataire qualifié doit obligatoirement être présent sur le stand lors de cette visite de réception. Il doit tenir à disposition tout renseignement concernant les installations et les matériaux (notamment être en mesure de fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous les matériaux utilisés).

Le non-respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du stand au public.

D'autre part, tous renseignements concernant la Sécurité Incendie peuvent être obtenus en se mettant en rapport avec le Chargé de Sécurité :

Philippe BOUIN
optiprev@wanadoo.fr
tel : 02 23 43 46 28

- ACCES ET ISSUES DES STANDS

Dégagements

Les stands de grandes dimensions doivent être conçus de manière à ne pas gêner les conditions d'évacuation envisagées pour chaque niveau

- CLASSEMENT AU FEU DES MATERIAUX (Arrêté du 30 juin 1983)

La preuve du classement de réaction au feu doit être apportée :

- soit par le procès verbal d'essai réalisé par un laboratoire agréé, en cours de validité,
- soit par le marquage de conformité à la norme NF,
- soit par identification placée en lisière si le traitement d'ignifugation est effectué en usine ou en atelier.

CONSTRUCTION DES STANDS - MATERIAUX EMPLOYES

OSSATURE ET CLOISONNEMENT DES STANDS - GROS MOBILIER

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands et pour la construction du gros mobilier (caisse, comptoir, rayonnage, bar, écran séparatif présentoir, etc.), tous les matériaux de catégorie M0, M1, M2 ou M3.

Les ossatures en bois de 28 mm et plus sont toutefois admises sans protection particulière alors que les ossatures en bois de 24 mm doivent être ignifugées.

Aucun panneau structure ne peut être accroché à partir du plafond.

CLASSEMENTS CONVENTIONNELS DES MATERIAUX A BASE DE BOIS

(Extrait de l'arrêté du 30 juin 1983)

Sont considérés comme correspondant aux caractéristiques des matériaux de catégorie M3 :

- ✓ le bois massif non résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 14 millimètres.
- ✓ le bois massif résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 millimètres.
- ✓ les panneaux dérivés du bois (contre-plaqués, lattés, fibres, particules) d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 millimètres.

ELEMENTS DE DECORATION

Eléments flottants

Les éléments de décoration ou d'habillage flottants (panneaux publicitaires de surface supérieure à 0,50 m², guirlandes, objets légers de décoration, etc.) doivent être réalisés en matériaux de catégorie M0 ou M1.

L'emploi d'enseignes ou panneaux publicitaires en lettres blanches sur fond vert est absolument interdit, ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des sorties et sorties de secours.

INSTALLATION ELECTRIQUE DES STANDS

Elle incombe à chaque exposant qui pourra, soit en faire personnellement son affaire, soit en confier la réalisation à un installateur de son choix, à condition qu'il soit qualifié pour la réaliser.

L'exposant a la responsabilité de l'installation électrique de son stand, en aval du point de livraison de l'énergie électrique (tableau de branchement).

1. Installation électrique

L'installation électrique de chaque stand doit être protégée à son origine contre les surintensités et contre les défauts à la terre.

Toutes les masses métalliques doivent être interconnectées et reliées à la prise de terre du tableau de branchement électrique du stand.

Les connexions électriques doivent être disposées à l'intérieur de boîtes de dérivation.

Le tableau électrique doit être inaccessible au public, tout en restant facilement accessible au personnel du stand ainsi qu'au propriétaire de l'établissement.

2. Matériels électriques

Tous les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.